

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**  
**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement**  
**Section Installations Classées**

Communes de BLESSY et ESTREE-BLANCHE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE**  
**EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN**  
**PAR LA SAS PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEAUT**

-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 3 septembre 2019, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 25 septembre 2019, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (Hauteur totale de 130 m – Puissance totale installée de 11,75 MW) et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de BLESSY et ESTREE-BLANCHE par la SAS PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEAUT.

M. Hervé PETIT est chargé du suivi du dossier de la SAS PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEAUT (06.62.45.28.95).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de ESTREE-BLANCHE siège de l'enquête, sise 165, rue de la Mairie, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEAUT.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de la région des Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Aire-sur-la-Lys, Blessy, Bellinghem, Bomy, Delettes, Ecques, Enquin-les-Guinegatte, Erny-Saint-Julien, Estrée-Blanche, Febvin-Palfart, Fléchin, Lambres, Liettes, Ligny-lès-Aire, Linghem, Mametz, Mazinghem, Norrent-Fontes, Quernes, Rely, Rombly, Roquetoire, Saint-Augustin, Saint-Hilaire-Cottes, Théroutanne et Witternesse.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de ESTREE-BLANCHE siège de l'enquête, du 25 septembre 2019 au 25 octobre 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de ESTREE-BLANCHE ou les formuler à M. Jean-Paul DANCOISNE, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- le mercredi 25 septembre 2019 de 8h30 à 11h30,
- le mercredi 2 octobre 2019 de 8h30 à 11h30,
- le vendredi 11 octobre 2019 de 13h30 à 16h30,
- le samedi 19 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 25 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 25 septembre 2019 au 25 octobre 2019 inclus, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEAUT - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de ESTREE-BLANCHE ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEAUT, les informations relatives à ce projet.